



LANCEMENT D'UNE PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

L'engagement sur la voie du développement durable se poursuit !

Après ses initiatives en faveur de l'alimentation (petits-déjeuners équilibrés dans les écoles, collations bio lors des rencontres avec le maire avant la mise en place du compost des déchets alimentaires dans les cantines à la rentrée de septembre 2019), après ses initiatives en faveur de l'environnement (installation de ruches, visite des classes au « potager fleuri » d'Ognon, plantation d'un verger à la rentrée de septembre 2019), la ville de Pont-Sainte-Maxence, pour la première fois, soutient financièrement les modes de déplacements doux.

La ville de Pont-Sainte-Maxence a en effet voté lors du conseil municipal du mardi 14 mai (unanimité -3 abstentions des conseillers municipaux du Front National) un dispositif volontariste, incitatif, d'aide à l'achat d'un vélo à Assistance Électrique (VAE).

Afin d'offrir au plus grand nombre la chance de bénéficier de cette offre, seul une personne par foyer pourra solliciter l'octroi de cette subvention pour un seul VAE neuf. Il faudra ensuite une période d'un an pour qu'une autre personne du même foyer puisse bénéficier de l'aide.

Pour bénéficier de cette subvention il faut :

1. Résider à Pont-Sainte-Maxence,
2. Être majeur,
3. Se porter acquéreur d'un VAE neuf à usage urbain,
4. Retirer un dossier de demande de subvention,
5. Retourner le dossier complété avec l'ensemble des pièces avant d'avoir acheté le vélo.

Si le dossier est retenu, la municipalité s'engage à verser au bénéficiaire une aide fixée à 20% du montant TTC plafonnée à 250 € sur présentation d'une facture.

Cette offre est d'ores et déjà ouverte et tout dossier doit être retiré auprès de la direction de la vie associative, culturelle et sportive.

Pour la parfaite information de tous, la ville a budgété 2 500 euros pour cette année. Elle adaptera son dispositif si nécessaire.